



# Le Petit Toupin

Bulletin municipal PRUNIÈRES

N°89 - Juillet 2020



## ÉLECTIONS

Nouvelle équipe municipale  
page 3 à 5

## LES ESTIVALES

Marchés Nocturnes  
Festival Lac & Songs  
page 17

## RETOUR SUR...

Les vœux du Maire  
page 11

- L'équipe municipale**  
Page 3 à 5
- La vie municipale**  
Page 6 à 8
- Les Bons gestes**  
Page 9
- Prunières Pratique**  
Page 10
- Retour sur**  
Page 11
- Travaux**  
Page 12
- Entre Lac et Montagne**  
Page 13
- Nature Culture Patrimoine**  
Page 14,15
- Vie Associative**  
Page 16
- Les Estivales**  
Page 17
- Conseils Municipaux**  
Page 18 à 35

**Directeur de la Publication:**  
Jean-Luc VERRIER

**Conception:**  
Françoise DUFOUR

**Rédacteurs:**  
Martine MARSEILLE  
Evelyne PALMAS  
Didier MERAULT

**Crédits Photos:**  
Françoise DUFOUR

## Le mot du Maire

Mes chers concitoyens



C'est avec un réel plaisir que je m'adresse à vous à travers notre bulletin municipal. Nous avons souhaité y apporter quelques touches de nouveauté pour le rendre encore plus attrayant. Qu'en pensez-vous ?

Nous venons de vivre une période pour le moins inédite et très particulière dans un monde en proie au doute et se révélant finalement d'une extrême fragilité. Cette crise, sanitaire tout d'abord, puis économique, laissera indéniablement des traces. Il nous appartient désormais, individuellement et collectivement, d'en tirer les leçons en adoptant des comportements plus responsables guidés par le respect de notre environnement et le souci des générations futures. Fort heureusement notre village n'a pas eu à déplorer de victime.

Les élections se sont tenues et vous vous êtes déplacés en nombre, comme vous en avez pris l'habitude, faisant preuve d'un civisme exemplaire dans un contexte difficile et anxiogène.

Elue le 15 Mars dernier, la nouvelle équipe municipale est entrée en fonction le Samedi 23 Mai pour s'atteler à la tâche dès la semaine suivante en ouvrant son premier chantier important, à savoir l'adressage communal. C'est la Sté Signa Concept qui a été retenue comme partenaire dans cette opération qui devrait être bouclée rapidement, dès cet automne au plus tard. Chaque voie, rue, route, chemin, impasse ou place sera à terme dénommé et chaque habitation numérotée. Vous serez bien évidemment largement associés à cette démarche, au fur et à mesure de son déploiement, et vos avis nous seront précieux.

L'été est de retour et avec lui les nombreux touristes qui viennent ou reviennent découvrir et profiter de notre magnifique région, entre lac et montagnes. Nous les accueillons les bras ouverts et mettons tout en œuvre, grâce au dévouement des membres de nos associations, pour leur rendre leurs séjours des plus agréables. Au programme, les marchés nocturnes à la bascule, l'apéritif en musique offert par la mairie et le festival de blues dans la cour de l'ancienne école qui nécessiteront dans le contexte actuel encore plus d'engagement et d'énergie de la part de nos bénévoles. Je leur adresse mes remerciements les plus chaleureux pour leur indéfectible soutien au service du rayonnement de Prunières !

Enfin, un merci très particulier à Françoise Dufour, notre nouvelle maquettiste pour son travail titanesque au sein du comité de rédaction du Petit Toupin !

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer un bel été dans une vie redevenue presque normale...

Cordialement,

*Jean Luc Verrier*



# L'ÉQUIPE MUNICIPALE

## ÉLECTIONS

Le dimanche 15 mars, les habitants de Prunières sont venus voter. 166 votants sur 253 habitants inscrits sur la liste électorale de Prunières, se sont rendus au bureau de vote, pour l'élection de la nouvelle équipe municipale. Un taux de participation de 65,61 % (contre 79,75 % lors des élections municipales de 2014).

Une seule liste était portée par Jean-Luc Verrier, avec trois élus de l'ancienne équipe, parmi les onze candidats qui se sont présentés lors de la réunion publique organisée le 7 mars 2020.

Après dépouillement, effectué par deux scrutateurs volontaires, Mme Julien et Melle Durand Lisa, en présence des délégués des candidats et des électeurs, et sous la surveillance des membres du bureau de vote, le résultat du 1er tour des élections a permis de former le conseil municipal en totalité (11 sièges)

L'annonce du confinement n'a pas permis d'installer le nouveau conseil municipal avant le 23 mai 2020. Durant cette période, c'est donc l'ancienne équipe municipale qui a assuré la continuité du service public et le fonctionnement du village.

Participation	Inscrits	%
Inscrits	253	100%
Abstentions	87	34,76%
Votants	166	65,61 %
Blancs	3	1,19 %
Nuls	1	0,40 %
Exprimés	162	64,03 %

## ENTRÉE EN FONCTION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX



*Investiture du maire*

Après plusieurs semaines d'incertitude, les pouvoirs publics ont autorisé les listes élues dès le premier tour lors du scrutin du 15 mars dernier à tenir le conseil municipal d'investiture.

L'entrée en fonction des conseils municipaux élus au complet lors du premier tour des municipales s'est passée le samedi 23 mai. La première réunion du conseil municipal s'est tenue ce jour. Au cours de cette réunion, le maire et ses adjoints ont été élus.

Jean-Luc VERRIER est élu, par 11 voix sur 11, Maire de la commune de Prunières. Pierre DOUSSOT lui remet l'écharpe du Maire en précisant que le nom de la commune est brodé dessus, ce qui est remarquable et rare.



*Le maire et ses adjoints*

Il est procédé au 1<sup>o</sup> tour de scrutin à bulletin secret pour l'élection du premier adjoint délégué aux finances. Après dépouillement, Pierre DOUSSOT est élu à l'unanimité, par 11 voix sur 11.

Il est procédé au 1<sup>o</sup> tour de scrutin à bulletin secret pour l'élection du deuxième adjoint délégué aux travaux. Après dépouillement, Jacques BILLON-TYRARD est élu à l'unanimité, par 11 voix sur 11.



*Election des adjoints*



## LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE VOS ÉLUS

### Le Maire



Jean-Luc  
VERRIER

63 ans, marié, père de 3 enfants, né en Alsace. Directeur de la Poste à la retraite, aime la nature, la montagne et les activités liées, le sport, la musique, le cinéma, habite Pra Périer depuis Juillet 2017.



Elisabeth  
MEYNET

60 ans, monitrice de ski en hiver, et secrétaire commerciale en été. Amoureuse de la montagne, j'ai choisi de m'investir pour ma commune.



Celena  
MONDON

Âgée de 35 ans, maman de 2 enfants, je suis assistante administrative dans une société de papeterie. J'aime les activités manuelles.

### Les Adjoints



Pierre  
DOUSSOT

61 ans. Conjoint d'exploitante agricole. Centres d'intérêt : nature, lecture, l'histoire, attentif à la société et la vie publique en général.



Jacques  
BILLON-TYRARD

68 ans, marié, Opticien 35 ans à Tahiti, adolescence au Gabon. En retraite, installé depuis 2014 à Prunières. Hobbies : jardinage, nautisme, voyages...



Evelyne  
PALMAS

61 ans. Retraitée des finances de la fonction publique territoriale. Aime les activités sportives, fleurir et cultiver son jardin potager.



Annie  
SOLDADO

62 ans. Retraitée. Appréciant le contact, ma chambre d'hôtes " Les Roches Fleuries " me permet des échanges enrichissants.

### Les conseillers municipaux



Robert  
FRAYSSINES

Marié à Mauricette Bourgogne, gérant du camping le Roustou. Passionné de sport mécanique et de pêche. Deuxième mandat. Habitant Prunières depuis environ 40 ans



Michel  
DE RANCOURT

63 ans, retraité de l'enseignement agricole. Nombreux enfants et petits enfants. Passionné de randonnée en montagne et d'élevage ovin.



Martine  
MARSEILLE

58 ans, Agricultrice. Présidente Sport Culture fête Toupinoise et Asa (irrigation agricole). Engagée dans la vie municipale depuis 2008.



Didier  
MERAULT

63 ans, retraité de la pétrochimie comme contremaître de maintenance. Pratique le vélo, la randonnée, et le bricolage du bois.





## ■ DÉPART ET NOMINATION PERSONNEL MUNICIPAL :



Départ en retraite de Patricia PEUZIN depuis le 1er mai 2020.

Après 3 ans à la Mairie de L'Argentière, puis 12 ans à Chorges, Patricia a assuré la fonction de secrétaire de mairie à Prunières pendant plus de 22 ans.

La prochaine fête annuelle de Prunières, programmée le dimanche 2 août, sera l'occasion pour l'équipe municipale et l'ensemble des Toupins, de remercier Patricia pour tout le travail et la bonne volonté dont elle a fait preuve au fil des ans.

D'ores et déjà nous lui souhaitons « une belle et heureuse continuation dans sa nouvelle vie ».

## ■ COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

En complément de la distribution biannuelle du journal municipal « Le Petit Toupin », qui pourra, selon votre choix, vous être adressé sous forme dématérialisée par mail, ou dans vos boîtes aux lettres, la commission chargée de l'information, des cérémonies et de l'animation communale, va mettre en place des outils pour vous informer rapidement :

- une "Newsletter" pour des informations courantes à intégrer rapidement par les habitants du village.
- une diffusion par SMS par texto sur votre téléphone, selon les secteurs concernés, pour toute information urgente : coupure d'électricité, d'eau, déneigement, interdictions diverses, feu, etc...).

Votre accord est indispensable avant utilisation de vos coordonnées.

Un courrier réponse est joint à cette édition du journal municipal. Vous êtes vivement invités à y répondre pour que la communication puisse se mettre en place. Merci de votre collaboration.

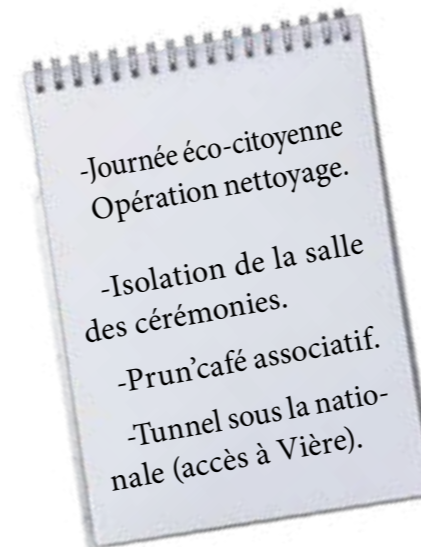


## ■ OUVERTURE DE LA BOÎTE À IDÉE

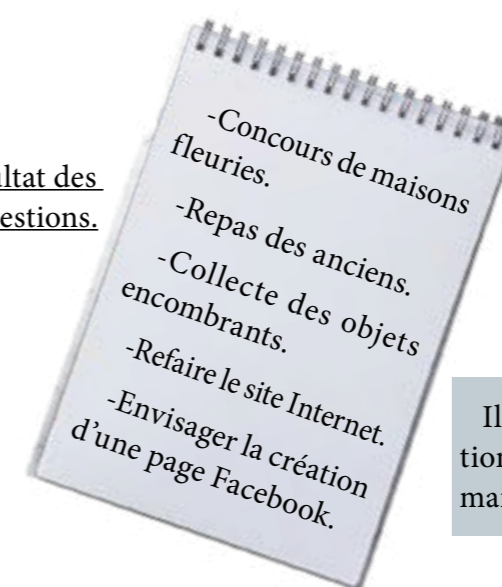


Lors de la réunion de présentation de la nouvelle liste qui s'est tenue le 7 mars, il avait été demandé par les habitants présents de mettre une boîte à idées lors de l'élection municipale du 15 mars.

Cette boîte à idées a pour rôle de recueillir l'expression de tous, de refléter les préoccupations des uns et des autres et de permettre une participation active à la vie communale.



Résultat des  
suggestions.



Il vous est possible de déposer vos suggestions dans une boîte située à l'entrée de la mairie ou de les envoyer par mail à la mairie.

## ■ LA MUNICIPALITÉ À L'HEURE DU COVID 19

Chacun était invité à rester chez soi, mais les employés municipaux ont, non seulement continué à travailler, mais aussi veillé sur la bonne santé de leurs concitoyens. Les élections passées, Pierre Doussot est resté aux commandes de la mairie, l'investiture du futur nouveau maire étant reportée en raison de la crise sanitaire... Pierre a donc géré l'urgence sanitaire liée au Covid 19 avec efficacité et bienveillance :

- Un fichier répertoriant les personnes isolées, âgées ou vulnérables a été établi
- Un questionnaire concernant leurs besoins et leurs attentes leur a été proposé
- Les numéros des commerçants ambulants leur ont été fournis
- Il leur a été soumis une liste de personnes volontaires désireuses de les aider dans toute démarche

extérieure (courses, médecin, pharmacie...etc.)

- La mairie s'est proposée d'imprimer les attestations de sortie pour ceux qui en avaient besoin
- Les employés de Mairie ont téléphoné chaque semaine à ces personnes pour s'assurer que tout allait bien
- Des masques ont été commandés et distribués
- Enfin, Yves l'employé communal est passé régulièrement informer et rassurer nos personnes âgées

Tout a été pensé pour que cette période angoissante si difficile à vivre, ne soit justement pas trop difficile à vivre. De belles initiatives pour maintenir le lien social et accompagner les personnes âgées tout au long du confinement.



## COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

En cette période plutôt angoissante, nous remercions toutes celles et ceux qui se sont déplacés pour voter. Et vous avez été nombreux à manifester un vif intérêt pour ces élections municipales, le dimanche 15 mars dernier, malgré le risque inhérent au COVID 19 .

D'ailleurs certains d'entre vous nous ont déjà fait part de leurs attentes et suggestions par le biais de la « Boite à idées » prévue à cet effet.

L'équipe municipale reste toute à votre écoute pour faire avancer les choses et améliorer votre vie quotidienne ainsi que défendre les intérêts de la commune au sein des instances communautaires notamment.

Bien évidemment chaque conseiller municipal s'est engagé au travers de commissions et délégations et apporte sa volonté, son savoir-faire et sa bonne humeur au service de notre commune et de ses habitants.

### COMMISSIONS ET DELEGATIONS Titulaire : Jean-Luc VERRIER

<b>Commission des appels d'offres des Finances des Travaux et de l'Urbanisme</b> Pierre Doussot, Jacques Billon-Tyrard, Elisabeth Meynet	<b>Commission des affaires sanitaires et sociales de la Salubrité et de la Sécurité</b> Célena Mondon, Annie Soldado, Didier Merault	<b>Commission de l'Adressage communal</b> Michel De Rancourt, Elisabeth Meynet, Annie Soldado, Didier Merault, Martine Marseille
<b>Commission de l'Agriculture, de la Forêt, de la Montagne et de l'Environnement</b> Martine Marseille, Didier Merault, Pierre Doussot, Michel De Rancourt	<b>Commission de la communication, de l'information, des Cérémonies et de l'Animation Communale</b> Martine Marseille, Evelyne Palmas, Didier Merault, Jacques Billon-Tyrard	<b>Représentant à IT 05 Ingénierie Territoriale</b> Jacques Billon-Tyrard, Robert Frayssines
<b>Délégués SYEP 05 Embrunais Savinois Syndicat d'éclairage public</b> Robert Frayssines, Jacques Billon-Tyrard, Pierre Doussot, Elisabeth Meynet	<b>Délégués auprès du Mandement de Savines - le-Lac</b> Pierre Doussot, Michel De Rancourt, Martine Marseille, Evelyne Palmas	<b>Délégués SYME 05 Syndicat Mixte d'Énergie Hautes-Alpes Eclairage Public Départemental</b> Jacques Billon-Tyrard, Robert Frayssines
<b>Délégués SMICTOM</b> Annie Soldado, Pierre Doussot	<b>Correspondant Défense</b> Pierre Doussot	<b>Comité de pilotage CDG : Centre de Gestion situé à Gap</b> Jean - Luc Verrier

Le débroussaillage des zones habitées, une obligation légale. Soyez responsable pour votre sécurité

Débroussailler, ce n'est pas tout enlever mais, c'est respecter les distances de sécurité afin de garantir une discontinuité de la végétation.

**CONSEILS:**  
 Vous devez éliminer les végétaux coupés, soit par incinération en respectant la réglementation départementale d'emploi du feu, soit par évacuation dans une déchetterie, soit par broyage.



### 5 CONSEILS EN CAS DE RENCONTRE AVEC DES PATOUS



- n°1 : signaler son arrivée sans crier
- n°2 : respecter une distance de sécurité
- n°3 : accepter la confrontation
- n°4 : ne pas se montrer agressif
- n°5 : ne pas devenir une proie en courant





## Informations Mairie

Horaires d'ouverture:

- lundi de 14h à 17h
- jeudi de 9h à 11h30

Site internet :

<http://www.prunieres.fr>

Contacteur :

Le Maire ou adjoints : 07 61 44 56 83

Yves Agent Communal: 07 61 44 56 30

## Numéros utiles:

Gendarmerie: 04 92 50 60 01

Urgences SAMU:15

Pompier:18

Centre antipoison et toxico  
vigilance :04 91 75 25 25

SOS femmes battues :  
04 91 24 61

SOS enfance maltraitée : 119

Médiateur de l'énergie :  
<http://energie-mediateur.fr>  
Litige avec votre fournisseur Électricité ou Gaz

## INFORMATIONS DIVERSES

### DÉCHETS VERTS

Ouverture de la déchetterie communale située sur la route de Saint Eyrié, réservée exclusivement aux habitants de Prunières

Horaires d'ouverture :

**Vendredi 12h au lundi matin 8h.**

### ENCOMBRANTSS

**Ramassage des objets encombrants, le premier mercredi matin de chaque mois, sur rendez-vous. Les personnes intéressées devront participer au chargement du camion. Une liste des objets concernés est à votre disposition en mairie.**

**NOUVEAU  
SERVICE**

### PRODUCTEURS LOCAUX

Mise en place sur le village de points de livraisons producteurs : Fromages , Volailles...

Organisation et renseignement Brigitte COMINOTTO :  
06 61 93 61 16

Point de vente à la ferme : Agneau, Saucisses Merguez, Terrines et Rillettes de Brebis.

Renseignements Martine MARSEILLE 06 77 34 95 69

Tout autre producteur désireux d'être répertorié est invité à se manifester.

### COMMERCE AMBULANTS

Voir site de la mairie : <http://www.prunieres.fr>

### UN OUTIL PRATIQUE POUR RANDONNER

Un site internet et son application mobile dédiés à la randonnée ont vu le jour insufflé par la Communauté de Commune de Serre Ponçon.

Une cinquantaine de randonnées sont déjà répertoriées sur le site.

Pour y accéder : <http://www.rando-serreponcon.com>

**Pour tous dépannages urgents la mairie tient à votre disposition le numéro des artisans installés sur la commune**

## ETAT CIVIL

Naissances : Tao BAREC, né le 19 avril à Gap

Décès : Dominique DEPETRIS, décédé le 03 mai 2020, à l'âge de 88 ans

Le passage de témoin entre la précédente et la nouvelle équipe municipale s'est effectué dans les meilleures conditions de solidarité et de sens des responsabilités.

Aussi, je tiens ici à renouveler mes remerciements à nos prédécesseurs pour la qualité du travail réalisé durant les 6 dernières années et leurs précieux conseils et soutien durant la période charnière qui s'est même quelque peu prolongée...

Jean-Luc VERRIER, Maire de Prunières

## RETOUR SUR LES VOEUX DU MAIRE

Le 26 janvier 2020, Pierre Doussot, maire de Prunières a présenté ses vœux à la population. Il est revenu sur ses 6 ans de mandature. Il a tout d'abord remercié les élus de la communauté de commune, la gendarmerie ainsi que les pompiers pour leur dévouement et leur engagement au service de la sécurité de nos concitoyens. Après avoir présenté les travaux en cours et terminés, il a remercié les différents financeurs et annoncé que la prévision des travaux ne s'arrête pas avec cette mandature.

Au cours de son discours le maire précise:



"Je vous affirme que les finances de la commune sont saines. Durant ce mandat en matière sociale nous nous sommes efforcés d'accompagner nos anciens et rendre leur solitude moins pénible. Noël, repas des plus de 70ans, Yves leur rend visite régulièrement. Grâce à la mairie de Chorges et encore mille mercis à elle, certains bénéficient du portage des repas. Je rappelle que nous participons financièrement pour les repas de la cantine scolaire et depuis deux ans nous avons facilité la mise en place d'une mutuelle de santé communale."

La fonction de maire s'apparente à un sacerdoce, il faut parfois être tolérant envers les élus et surtout être informé de leur rôle, de leurs missions et des compétences qu'ils exercent, avant d'aller se plaindre ou exiger quelques revendications ou droits comme certains se croient en être détenteurs.

Je ne veux surtout pas affoler ou inquiéter les éventuels candidats aux élections municipales prochaines, bien au contraire. Il faut parfois rappeler que le bonheur de vivre libre et en démocratie induit la présence d'élus chargés par leurs concitoyens de conduire la politique au sens le plus noble du terme.

J'ai pour ma part consacré avec plaisir, beaucoup de temps et d'énergie dans cette fonction, avec mes adjoints et les conseillers nous avons toujours privilégié l'intérêt général et donc celui de la commune.

Patricia Peuzin et Yves Bertrand vont faire valoir leurs droits à retraite. Il sera difficile de les remplacer. Ils sont la mémoire de la commune, chacun dans leur domaine. J'en profite pour les remercier du fond du cœur, ainsi que Sandrine pour leur grand dévouement et leur aide au quotidien.

Je remercie toutes les associations communales qui nous offrent des moments si agréables.



Je souhaite aussi remercier mes collègues élus, adjoints et conseillers pour leur dévouement à notre commune, pour tout le temps passé dans de nombreuses réunions, pour leurs avis utiles à la décision, pour leur soutien, ils méritent tous vos applaudissements pour leur engagement au service de la démocratie locale.

Enfin je remercie ma femme pour son indéfectible soutien.

Pierre Doussot



## ART-REPRISE DES TRAVAUX

Les abords du lac de Serre-Ponçon dégagés avec le chantier de rénovation du réseau électrique de la Haute Durance.



Les travaux hélicoptés sur la commune de Prunières on repris au cours du mois de mai et se poursuivent les 3,4 et 5 juin.

La vue sur le lac et sur la chapelle Saint-Michel sera ainsi dégagée à l'horizon 2022.

Les deux lignes aériennes 63 000 et 150 000 volts qui passent au Serre et à l'église seront supprimées en 2020.

La ligne aérienne 63 000 volts qui passe près de la baie Saint-Michel sera supprimée en 2022.

Voir Plan page 35



## ETEC

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES QUARTIER DE L'ADROIT



La société ETEC s'active pour finir avant l'été les travaux d'enfouissement des lignes électriques et télécom ainsi que la rénovation de l'éclairage public Route du Serre. Malgré l'arrêt des travaux au printemps dû au Covid 19, le chantier sera bel et bien clôturé pour l'été 2020.



## RÉFÉCTION DE LA PISTE DE JOUBELLE



La cabane de Joubelle

La réfection de la piste de Joubelle est en bonne voie.

Cinq communes sont concernées, Réallon, Savines-le-lac, Saint Apollinaire, Chorges et Prunières, par les travaux sur la route forestière de Joubelle située sur les forêts domaniales (possession de l'état)..

- Une convention de mandat est donc approuvée et signée par Prunières avec la communauté de commune de Serre Ponçon pour la réalisation des travaux. Vous trouverez les infos sur le compte rendu de séance du Conseil Municipal du 23 mai dernier.



## ADRESSAGE LOCAL ET DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

A ce jour, il devient obligatoire de mettre en place une numérotation si l'on veut que le déploiement de la fibre prévu pour 2020, soit possible.. Une commission adressage a été créée dès la prise de fonction de la nouvelle équipe municipale pour mettre en oeuvre cet adressage.

### L'adressage à Prunières, c'est lancé!



Qu'est-ce que l'adressage?

L'adressage c'est nommer de manière réglementaire toutes les voies de la Commune où il y a des habitations, puis affecter un numéro à chaque habitation.

Quel en est l'intérêt?

Quelques habitations sont sur des voies "sans nom" ce qui pose des problèmes pour tous les services qui ont besoin de les localiser. Une vingtaine de voies seront ainsi nommées.

A une exception près de deux voies homonymes, tous les noms de voie actuels seront évidemment conservés

De plus, de nombreux services demandent d'avoir un numéro d'habitation pour fonctionner correctement.

C'est le cas bien entendu du facteur, des livraisons, mais aussi de fournisseurs d'accès téléphonique ou Internet, sachant que l'installation de la fibre exige l'adressage pour pouvoir être mise en service.

Plus important encore, les services de secours ont besoin de cette géolocalisation pour toute intervention d'urgence.

Les nouveaux numéros seront donc transmis à tous les services concernés (services publics, de secours, GPS, Tomtom, etc...)

Ne soyez donc pas surpris de voir l'entreprise Signal Concept opérer devant votre portail les 16, 17 ou 18 juillet, c'est pour votre bien et votre sécurité!



Michel de Rancourt Animateur de la commission adressage





Un patrimoine à restaurer ou à créer : les sentiers de randonnées

## "CHAMP FERRUS" SENTIER DE RANDONNÉE AU DÉPART DE PRUNIÈRES

M. Robert Colosio, adjoint à l'urbanisme lors du précédent mandat, nous présente ce premier sentier de randonnée dont il est à l'initiative :

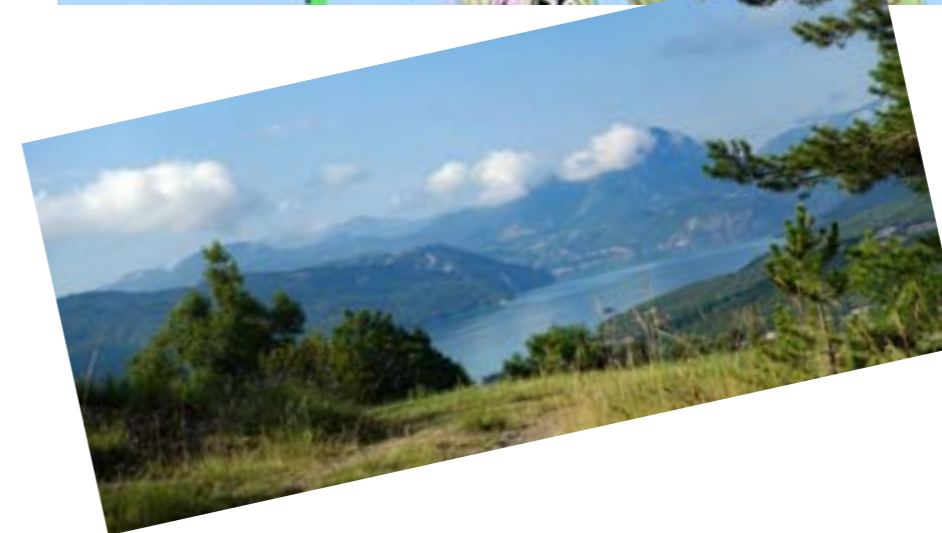
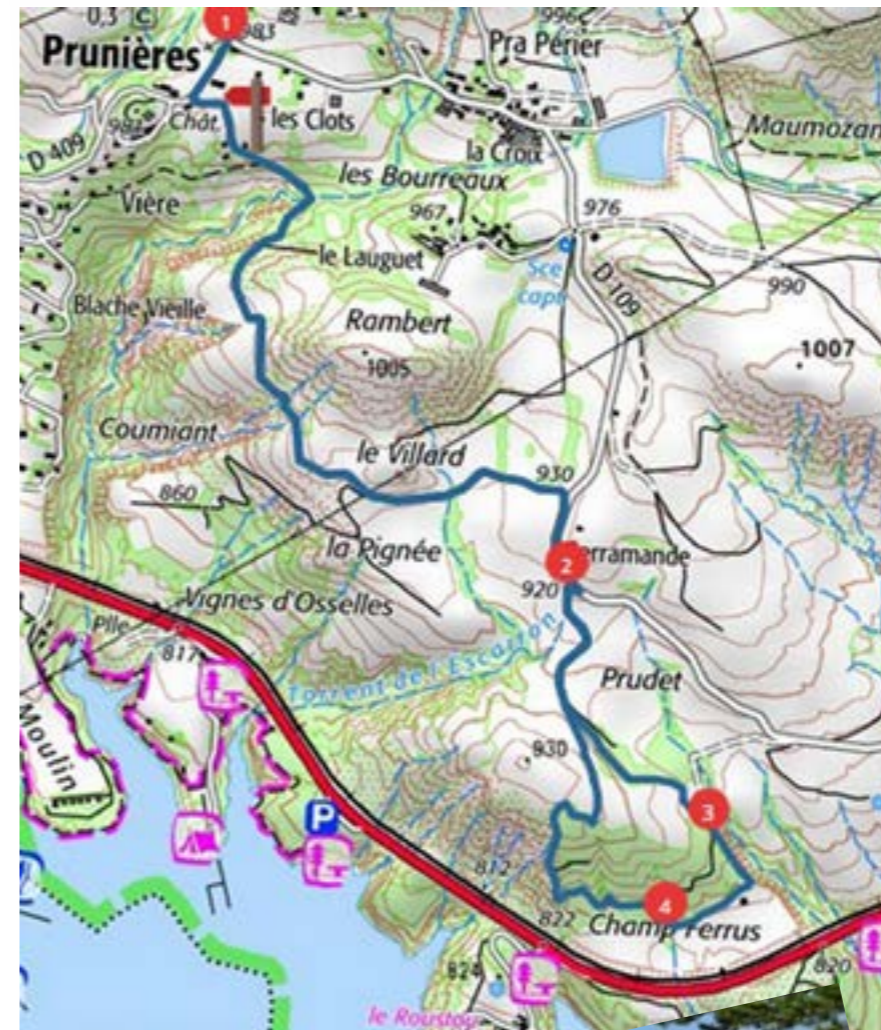


« Faisant partie de la commission activité de pleine nature et mobilité douce de la communauté de commune de Serre-Ponçon, et après avoir constaté l'absence d'un parcours de randonnée au départ de Prunières, j'ai proposé un projet d'aménagement de ce sentier. C'est avec deux stagiaires de la communauté de commune que nous avons reconnu un itinéraire possible pour une homologation et son intégration sur le site rando-serre-poncon.com.

L'itinéraire de ce parcours « champs ferrus » est consultable sur le site géotreck, et j'ai plaisir à vous le décrire ci-après. Cependant, il me tient à cœur de préciser que bien d'autres sentiers peuvent être balisés, entre autres le chemin de la clouisse ou des bancs ont été installés, offrant eux aussi une magnifique vue sur le lac et la chapelle St Michel ».

Situé dans le parc national des écrins, le sentier Champ Ferrus, s'effectue avec un départ et une arrivée à Prunières. Compter 2H30 pour 5,9 km avec un dénivelé positif de 188 m.

Il est accessible en famille et balisé PR (Randonnée Pédestre) normalisé par la Fédération Française de Randonnées. Tout au long du parcours, dans un cadre champêtre, en suivant une boucle parfois boisée, vous pourrez profiter de paysages offrant de nombreuses vues sur le lac, la baie Saint Michel et le pont de Savines le Lac, encadrés par les majestueux pics de Morgon et Chabrières.



A noter que ce parcours est en cours de fléchage « directif » par la communauté de commune, avec la participation de M. Robert Colosio, et qu'une possible variante de l'itinéraire est à l'étude.

À partir du parking de la mairie, descendre sur la route principale puis se diriger vers la gauche.

1. Puis prendre à droite au niveau du calvaire. Suivre la route des vignes. Avant le château, tourner à gauche dans la voie "Chemin de Coste Romane". Arrivée à la dernière maison, prendre à gauche et suivre le sentier qui descend vers la forêt. Au croisement des sentiers, aller tout droit et continuer à descendre. Enjamber le ruisseau, puis continuer tout droit jusqu'au champ et suivre le chemin. Au prochain croisement continuer tout droit.

2. Arrivée au niveau de la route, prendre à droite, suivre la descente. Peu après le virage, tourner à droite, s'engager dans le chemin. A la prochaine intersection, prendre le 2ème chemin sur la gauche, à droite du champ qui pénètre dans la forêt.

3. Après quelques centaines de mètres, au carrefour, aller tout droit. Passer derrière la maison puis longer le champ par la droite jusqu'au sentier sur votre droite. Suivre ce sentier sur 20m pour rejoindre la piste forestière. Prendre à gauche.

4. Une fois au bout de la piste, prendre le sentier à gauche qui remonte jusqu'aux champs. En sortant de la forêt, traverser le champ pour rejoindre le chemin par lequel vous êtes venus.







## NOS ASSOCIATIONS

Les associations ont un rôle particulièrement important à jouer dans la vie d'une ville, d'un village. Nombre de personnes arrivent à la retraite, ont encore tant de choses à donner et rejoignent ainsi la vie associative.

Les Hautes-Alpes comptent entre 5500 et 6000 associations de toutes tailles actives dans tous les domaines de la société

Prunières ne déroge pas à la règle et c'est bien grâce aux associations et autour des associations que la vie de village s'émulsionne le temps d'une journée ou d'une fête, rassemble ses habitants dans la joie et la bonne humeur, relie passé, présent, avenir grâce aux diverses générations qui s'investissent et répondent présents autour des animations de leur village....

On ne peut que s'en féliciter et espérer que cela dure encore longtemps... !

### Prunières Sport Loisirs

Président : Cédric Farnaud  
Organisation : Fête de Prunières

### He Le'ale'a

Présidente : Florence Olivreau  
Organisation : Festival de Blues "Lac & Songs"  
Concerts en plein air "Musique au sommet"  
Concerts au XX Savines le Lac  
Expositions "Week'Art"  
Café Artistique  
Ateliers  
Sorties Découvertes

Site Internet : [www.helealea.com](http://www.helealea.com)  
Contact : [helealea@gmail.com](mailto:helealea@gmail.com)



### Sports Culture et Fêtes Toupinoises

Présidente : Martine Marseille  
Organisation : Marchés Nocturnes  
Cinéma en plein air  
Fête de Noël  
Sport : Yoga



### La Diane De Rambert

Président : Christophe Farnaud  
Activités : Chasse

### ASA de Pra Perier

Présidente : Martine Marseille  
Activités : Irrigation Agricole Association Syndicale Autorisée

## LE SPORT A PRUNIÈRES

L'année sportive se termine. Depuis novembre 2019 Isabelle Stell anime des séances de Yoga Pilates sur le village tous les mercredis de 17h30 à 19h. Cette discipline s'adresse à tous, car les exercices ne sont ni violents ni traumatisants pour le corps. La méthode consiste en un renforcement des muscles profonds : Respiration, concentration, précision des gestes en font une discipline douce à pratiquer sans modération.

Reprise de l'activité Mi-Septembre. En attendant Bonnes Vacances à tous !

Renseignements : 06 77 34 95 69 Présidente Sport Culture Fête Toupinoise.

### Sports Culture et Fêtes Toupinoises

- Mardi 21 juillet** : Musique avec CABANAROUM
- Mardi 28 juillet** : Musique avec PARISSE METISSE
- Mardi 04 aout** : Musique avec DIZZY GILAGIO
- Mardi 11 aout** : Musique avec CANTALOOOP
- Mardi 18 aout** : Musique avec RICO SORENZO



**MARCHÉS NOCTURNES**  
A partir de 19 h  
Hameau de l'église.

Le repas sera « aménagé » pas de tablées. Barquettes de viandes de pays, Sandwichs, crêpes, boissons.  
Marché avec exposants maintenu suivant règles sanitaires.

**Jeudi 12 Aout Dès 21 h**  
Séance de cinéma en plein air  
animé par le Parc National Des Écrins  
**LE LIÈVRE VARIABLE**  
Hameau de l'église. Aire de la bascule



- Dimanche 02 Aout** : Cette année, la covid 19 ne permet pas de mettre en place toutes les animations liées à la fête de Prunières. C'est pourquoi seule la partie animation communale est conservée



**10H 30 APÉRITIF MUSICAL**  
Offert par la mairie dans la cour de l'ancienne école.  
Accueil musical avec le groupe : "The White Caps" (Rock, Slow)  
**11H DISCOURS DU MAIRE**

### He Le'ale'a



**Jeudi 27 Aout**  
Carina Lotta & le K Blues Band



**Vendredi 28 Aout**  
Jean SANGALLY Blues Band



**Samedi 29 Aout**  
Vincent BUCHER Blues Band



Suite à la convocation adressée par Pierre DOUSSOT, Maire, à tous les Conseillers Municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 30 janvier 2020 à 19 h 30 dans la salle du Conseil.

Présents : Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Brigitte COMINOTTO, Robert COLOSIO, Roland ARNAUD, Jean-Pierre BAYLE, Bruno DURAND, Robert GUIEU, Martine MARSEILLE, Jérôme FARNAUD.

Absent(e)/excusé(e) : Néant

Secrétaire de séance : Brigitte COMINOTTO

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal en date du 16 décembre 2019 et demande son approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'ensemble du Conseil d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- une portant sur la modification statutaire du Syndicat Mixte d'Énergie des Hautes-Alpes (SyMÉnergie05) ;
- l'autre concernant l'approbation d'une prime de départ à la retraite pour Mme Patricia PEUZIN.

Cette autorisation lui est accordée à l'unanimité.

## Ordre du jour

### 1°) Création et suppression de poste au service technique de la mairie

1°) Avant de délibérer sur la création de poste, il est nécessaire de délibérer pour déterminer le taux de promotion pour les avancements de grade.

En l'occurrence, il s'agit pour la commune n'ayant qu'un seul emploi de technicien, le ratio des promouvables est de 100%. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

2°) M. le Maire informe l'assemblée que notre employé communal a été retenu par la commission administrative paritaire pour l'avancement de grade de technicien principal. Il accéderait ainsi au grade de Technicien Principal de 2ème classe. Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal émet un avis favorable pour cet avancement et donne l'autorisation à M. le Maire de créer un poste de Technicien Principal de 2ème classe, dans un premier temps, dans un second temps et après avis du comité technique, le poste de technicien sera supprimé.

Le tableau des effectifs du personnel technique sera modifié en conséquence.

### 2°) Création de poste pour une période de recouvrement des fonctions en anticipation du départ de la secrétaire de mairie

Notre secrétaire de Mairie, Patricia va faire valoir ses droits à la retraite courant premier semestre 2020. Il convient, pour la continuité des services d'anticiper son départ et de prévoir une période de recouvrement des fonctions avant son départ définitif, en recrutant un adjoint administratif de catégorie C à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition de recrutement.

Dans un deuxième temps, il est nécessaire de créer le poste d'adjoint administratif de catégorie C à temps non complet de 16 heures hebdomadaires, afin de finaliser ce recrutement. Le tableau des effectifs du personnel

administratif sera modifié en conséquence.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### 3°) Convention d'occupation pour la mise en place d'une citerne sur du terrain privé

M. le Maire rappelle que la commune est tenue d'assurer la défense contre l'incendie sur son territoire. Le quartier de la Clouisse où est installée l'exploitation agricole de M. MARSEILLE nécessite un équipement particulier en raison du manque de réseau. Cet équipement est envisagé par la pose d'une citerne enterrée de 80 m3 à proximité de la voie d'accès située à moins de 200 mètres des bâtiments. M. MARSEILLE met à disposition à titre gracieux au profit de la commune une partie de la parcelle au lieu dit « la serva » pour l'implantation de cette citerne sur son terrain.

Il convient donc d'établir une convention avec M. MARSEILLE pour permettre la pose de cette citerne sur son terrain.

Cette proposition de convention est acceptée à l'unanimité des membres présents.

### 4°) Modification statutaire du Syndicat Mixte d'Énergie des Hautes-Alpes (SyMÉnergie05)

Le SyMÉnergie05 assure depuis 2012, les compétences obligatoires qui résultent de ses statuts, notamment celles d'autorité organisatrice de la distribution publique électrique et des infrastructures de rechargement pour les véhicules électriques.

Afin d'harmoniser la règle de représentativité des communes dans les collèges territoriaux avant l'instauration des futurs conseils municipaux, l'ensemble des élus du comité syndical propose une modification statutaire du SyMÉnergie05.

Le projet de délibération de modification statutaire est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 5°) Prime de départ à la retraite pour Mme Patricia PEUZIN

M. le Maire rappelle le statut de notre Secrétaire de Mairie. Durant ces dernières années, la charge de travail augmentant, Patricia a été dans l'obligation d'effectuer des heures supplémentaires sans pouvoir les récupérer en raison de la charge de travail.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé de lui octroyer une prime de départ à la retraite de 2000 €. Un avancement d'échelon est aussi proposé.

Ces deux propositions sont votées à l'unanimité.

## Informations

- M. le Maire informe l'assemblée qu'une étude a été réalisée par IT05 sur le prix de l'eau de notre commune
- Il indique aussi que les tours des ordinateurs ont été changées permettant à présent une meilleure fonctionnalité des ordinateurs.

La séance est levée à 21 h 40

Suite à la convocation adressée par Pierre DOUSSOT, Maire, à tous les Conseillers Municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le lundi 9 mars 2020 à 20 h 00 dans la salle du Conseil.

Présents : Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Brigitte COMINOTTO, Robert COLOSIO, Roland ARNAUD, Jean-Pierre BAYLE, Bruno DURAND, Robert GUIEU, Martine MARSEILLE, Jérôme FARNAUD.

Absent(e)/excusé(e) : Florence OLIVREAU (en retard)

Secrétaire de séance : Brigitte COMINOTTO

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal en date du 30 janvier 2020 et demande son approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'ensemble du Conseil d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- la première concernant la démission de la déléguée à la protection des données (DPO) ;
  - la deuxième concernant la participation à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque santé proposée par le Centre de Gestion ;
  - la troisième concernant la participation à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative à la mise en place de titres restaurant proposée par le Centre de Gestion.
- Cette autorisation lui est accordée à l'unanimité.

## Ordre du jour

### 1°) Comptes administratifs 2019 : tous les budgets

Mme Brigitte COMINOTTO procède à la présentation des comptes administratifs (comptes établis par la commune) et propose leur approbation. Monsieur le Maire, conformément à la réglementation, ne participe pas au vote et sort temporairement de la salle pour le vote de chaque budget. Les comptes administratifs 2019 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire regagne ensuite la salle et prenant connaissance du vote, remercie l'ensemble des conseillers de leur confiance.

### 2°) Comptes de gestion 2019 : tous les budgets

Mme Brigitte COMINOTTO présente les comptes établis par Monsieur le Trésorier, comptable municipal. Sur proposition de Monsieur le Maire les élus approuvent à l'unanimité l'ensemble des comptes.

### 3°) Affectation des résultats

Mme Brigitte COMINOTTO indique qu'en raison du déficit en section d'investissement au 31 décembre 2019 du budget de l'eau, la somme de 101 124,36 € est affectée au compte 1068 en section d'investissement recettes du budget eau 2019.

Ce déficit s'explique par le paiement des études du schéma directeur de l'eau (20 866,20 € subventionné à hauteur de 12 171,00 €) et la prévision des travaux sur le réseau d'eau qui en découle (reste à réaliser d'un montant de 88 000 €). Il faut noter que le report du solde d'exécution de l'année N-1 était seulement de 2 521,93 €.

Pour le budget principal de la commune aucune affectation de résultats n'est nécessaire.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

### 4°) Choix du bureau d'études après analyses des offres – marché public de travaux sur l'eau

M. le Maire informe l'Assemblée que deux offres ont été reçues :

- le bureau d'études HYDRETTUDES
  - l'entreprise SAUNIER Infra
- Après examen des critères des offres par un technicien d'IT 05, des notes ont été attribuées à chaque candidat et le classement suivant en est ressorti :

1er – HYDRETTUDES

2ème – SAUNIER Infra

A l'unanimité le Conseil Municipal entérine le choix de l'analyse et les propositions du bureau d'études

### 5°) Révision du prix de l'eau

M. le Maire indique que le prix de l'eau est trop faible, il va donc falloir l'augmenter à hauteur de 1 € le m<sup>3</sup> minimum pour pouvoir bénéficier de subventions.

Actuellement le prix de l'eau sur la commune est :

Montant de la part fixe : 56 €

Part variable Été : 0,65 € / m<sup>3</sup>

Part variable Hiver : 0,28 € / m<sup>3</sup>

Soit pour une base de 120 m<sup>3</sup> = 0.901 € le m<sup>3</sup>

Une étude a été effectuée par IT 05 sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup> (consommation moyenne d'une famille) et trois propositions ont été faites pour que le tarif soit éligible (120 m<sup>3</sup> = 120 €) :

PROPOSITION	N°1	N°2	N°3
Montant de la part variable Été (durant 5 mois de l'année)	68,00 €	66,00 €	61,00 €
Montant de la part variable Hiver (durant 7 mois de l'année)	0,65 € / m <sup>3</sup>	0,70 € / m <sup>3</sup>	0,69 € / m <sup>3</sup>
Montant pour une facture de 120 m <sup>3</sup>	0,28 € / m <sup>3</sup>	0,28 € / m <sup>3</sup>	0,35 € / m <sup>3</sup>
<b>Résultat pour une facture de 120 m<sup>3</sup> ramenée au m<sup>3</sup></b>	1,001 €	1,005 €	1,000 €
	<b>1,001 €</b>		

Après discussion les membres du Conseil Municipal optent pour la proposition N° 2. Cette nouvelle tarification interviendra à compter du 1er mai 2020.

### 6°) Convention logements saisonniers

Les 17 communes membres de la ComCom de Serre-Ponçon (CCSP) ont obtenu la dénomination Commune Touristique en novembre 2019. En application de la loi Montagne, les communes touristiques ont l'obligation de conclure avec l'État une convention pour le logement des travailleurs saisonniers comprenant un diagnostic et un plan d'action.

Par délibération en date du 28 mars 2018, les communes membres ont acté le principe de réalisation du diagnostic et du plan d'action à mettre en œuvre à l'échelle intercommunale pour le compte de l'ensemble des communes de la CCSP.

Un comité de pilotage s'est tenu le 24 janvier 2019 à Embrun en présence de représentants de la Direction Départementale des Territoires afin de leur présenter les travaux de la commission tourisme de la CCSP. Il a été proposé à cette occasion que la ComCom soit également signataire de la convention aux côtés de chacune des communes afin de continuer le travail en commun sur cette thématique.

Il appartient aujourd'hui à chacune des communes membres de la CCSP d'élaborer une convention tripartite.

M. le Maire donne lecture du diagnostic et de la proposition de convention issus des travaux de la commission tourisme

Il propose de valider cette convention qui est tripartite (État, Commune et Communauté de Communes) et rappelle que sa signature permet de garder le label Commune Touristique.

La signature de cette convention est approuvée à l'unanimité.

#### 7°) Conventions avec le Centre de Gestion (CDG) de la Fonction Publique Territoriale

Il convient de délibérer afin de permettre la signature de conventions concernant la mise à disposition de personnel avec le Service Intérim Collectivités (SIC) remplacement du CDG des Hautes-Alpes.

Cela permettra d'une part à M. le Maire de faire appel à ce service afin de pallier d'éventuelles absences ou surcroît de travail.

D'autre part, cela permettra aussi de signer la convention pour Mme LEGENDRE qui est actuellement en période de recouvrement pour anticiper le départ de Patricia, notre Secrétaire de Mairie.

L'autorisation de signer ces conventions est approuvée à l'unanimité des membres présents. Mme OLIVREAU qui est arrivée au moment du débat prend part au vote.

#### 8°) Convention ONF pour pâturage sous Chabrières

M. Roland ARNAUD, président du GAEC du Pomeyret, a émis le souhait d'obtenir une concession de pâturage sur les terrains communaux bénéficiant du régime forestier dans le canton de « la Montagne » sous Chabrières. Il est titulaire d'une concession en forêt domaniale, et l'ONF désire pour des raisons évidentes de gestion de ses espaces, qu'une concession lui soit attribuée sur les terrains communaux.

M. ARNAUD sort de la salle.

La parcelle de forêt communale est de 147 ha.

M. le Maire rappelle qu'il est obligatoire d'avoir une convention. Il fait part des aménagements que l'ONF désire voir apparaître dans la convention notamment sur le nombre d'ovins autorisé qui est de 600, sur la garde du troupeau par un berger et sur la remise en état des chemins c'est à dire le retrait des pierres qui viendraient à rouler au passage du troupeau.

L'ONF propose un prix de location d'un montant de 480.00 € H.T.

La discussion est ouverte. Les conseillers trouvent la somme élevée et propose la somme de 200 €/an pour une durée de 5 ans. De plus, cela permettra de prendre en compte la perte d'environ 25 hectares de pâturage pour M. ARNAUD en raison de l'interdiction d'utiliser les terres inscrites dans le périmètre de protection dit « sensible » de la source. Les frais occasionnés par la rédaction et l'enregistrement de cette concession seront pris en charge par la commune.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

#### 9°) Cotisations FSL et ADIL 2020

Comme les années précédentes, le Département sollicite l'ensemble des communes pour une participation au financement du Fonds de solidarité Logement (FSL).

Le montant de la participation pour Prunières est de 121,60 €.

Cette participation est approuvée à l'unanimité.

De même, il présente la demande de l'ADIL 05 et indique que l'on peut solliciter cette structure pour des consultations juridiques, financières et fiscales sur les questions « logement ».

Une cotisation d'un montant de 106,75 € est demandée.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte cette adhésion.

#### 10°) Répartition de l'enveloppe intercommunale animations

Une enveloppe de 1 000 € a été attribuée à la commune de Prunières pour les projets touristiques locaux.

M. le Maire propose de répartir cette enveloppe aux trois associations de la commune.

- PSL : 320 €

- Hele'ale'a : 480 €

- Sport Culture Toupinoise : 200 € qui se rajoutent aux 600 € déjà attribués par le budget communal.

#### 11°) DPO (Data Protection Officer)

A la fin de son mandat, Mme Florence OLIVREAU ne sera plus la déléguée pour la protection des données. La nouvelle Assemblée délibérante devra délibérer pour avoir un nouveau « DPO ».

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Mme OLIVREAU et une délibération sera prise dans ce sens.

#### 12°) Convention de participation relative au risque santé proposé par le Centre de Gestion

Le Centre de Gestion 05 a conclu en 2019 une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire prévoyance. Du fait de la réussite de cette première procédure, il a décidé pour 2020, de permettre aux collectivités de bénéficier du même système pour la santé pour leur personnel, avec une date d'entrée en vigueur prévisionnelle au 1er janvier 2021.

Cette procédure permettra à l'ensemble des agents territoriaux des collectivités adhérentes d'accéder à une meilleure couverture sociale en raison notamment de l'attractivité des prix obtenus par la mutualisation et de la participation financière obligatoire des employeurs publics.

M. le Maire précise qu'il convient de donner mandat préalable au CDG 05 pour mener à bien la mise en concurrence pour les risques santé, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation. Il procède à la lecture de la délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

#### 13°) Convention de participation relative à la mise en place de titres restaurant proposée par le Centre de Gestion

Une procédure identique à la participation relative au risque santé est lancée pour la mise en place de titres restaurant au profit des agents territoriaux des Hautes-Alpes. Il convient de donner mandat préalable au CDG 05 en vue de lancer une procédure de passation d'un contrat cadre de prestation sociale sous la forme de titres

restaurant, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation. Cette participation ne saurait engager la Commune quant à la signature de l'adhésion au contrat final qui sera conditionnée par les clauses obtenues lors de cette procédure. M. le Maire procède à la lecture de la délibération.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette délibération.

### Informations

- Programme de voirie 2020 :  
trois chemins ont été identifiés pour des travaux : chemin de Pré-Lafont, chemin de Coste Romane et chemin de la Teppe pour un montant de travaux d'environ 40 000 €.  
Le Conseil Départemental a été sollicité pour l'attribution d'une subvention.

- Travaux enfouissement lignes de l'Adroit :  
RTE a prévu une avance de 100 000 € en fonction de l'avancement desdits travaux sur l'enveloppe globale consentie pour ce programme. Un titre de recettes sera émis prochainement par la commune.

- Adressage local et déploiement de la fibre :  
Lors d'un précédent Conseil Municipal la question de l'adressage avait déjà été évoquée car la Poste demandait à ce que des numéros soient attribués aux maisons. La commune n'avait pas donné suite en expliquant à la Poste que les voies avaient des noms.

A ce jour, il devient obligatoire de mettre en place une numérotation si on veut que le déploiement de la fibre prévu pour 2020, soit fait.

Plusieurs possibilités d'adressage existent, système métrique, adressage rue par rue etc..., la poste entre autres opérateurs, propose ses services.

M. le Maire fait un tour de table :

- Mme Florence OLIVREAU : l'assemblée générale de l'Office Intercommunal a été reporté.

Prunières a été choisi pour une animation cinéma en plein air dans le cadre de la convention avec le Parc National des Ecrins.

- M. Robert FRAYSSINES remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour le travail effectué.

- M. le Maire remercie lui aussi tout le Conseil pour l'investissement qui a été apporté à la Commune.

La séance est levée à 22 H 40.



Suite à la convocation adressée par Pierre DOUSSOT, Maire, à tous les Conseillers Municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le samedi 23 mai 2020 à 14 h 00 dans la salle des Cérémonies.

Présents : Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Jean-Luc VERRIER, Jacques BILLON-TYRARD, Didier MERAULT, Céléna MONDON, Elizabeth MEYNET, Michel DE RANCOURT, Martine MARSEILLE, Annie SOLDADO, Evelyne PALMAS.

Absent(e)/excusé(e) : néant

Secrétaire de séance : Evelyne PALMAS

### Ordre du jour

#### 1°) Election du Maire

Pierre DOUSSOT salue tout le monde et procède à l'appel. Il passe ensuite la parole à Jacques BILLON-TYRARD, doyen de l'assemblée, pour assurer la présidence lors de l'élection du nouveau Maire.

Evelyne PALMAS est nommée secrétaire de séance.

Jacques BILLON-TYRARD dit être très fier et un peu ému de travailler pour le bien commun des Toupins. Il remercie ensuite Pierre DOUSSOT, Martine MARSEILLE et Robert FRAYSSINES de les accompagner dans cette nouvelle aventure. Enfin, il souhaite une belle et dynamique mandature au conseil.

Après un tour de table, seul Jean-Luc VERRIER est candidat aux fonctions de Maire.

Il est alors procédé au vote à bulletin secret pour le 1° tour de scrutin. Messieurs DOUSSOT et BILLON-TYRARD sont nommés assesseurs. Après décompte des résultats, Monsieur Jean-Luc VERRIER est élu, par 11 voix sur 11, Maire de la commune de Prunières.

Jacques BILLON-TYRARD le félicite et lui donne la présidence de la séance. En introduction, M. le Maire prononce quelques mots de remerciements pour la confiance qui lui est témoignée, et précise qu'il fera de son mieux pour la mériter. Emu, il s'interrompt.

Pierre DOUSSOT lui remet l'écharpe du Maire en précisant que le nom de la commune est brodé dessus, ce qui est remarquable et rare.

M. le Maire précise qu'il compte sur l'engagement de l'ensemble des nouveaux élus et sur un travail d'équipe. Il souhaite que ce mandat apporte satisfaction et plaisir pour les projets qui seront portés.

#### 2°) Détermination du nombre d'adjoints

M. le Maire rappelle que lors de la précédente mandature, il y avait 3 adjoints (Urbanisme, Finances et Travaux).

Il propose la nomination de deux adjoints, un aux finances et un aux travaux, car il souhaite prendre en charge l'urbanisme. Il est argumenté par Pierre DOUSSOT que cette fonction relève d'une compétence pouvant être « conflictuelle » avec les administrés et il précise que la position plus neutre de Jean-Luc VERRIER sur la commune est un point positif.

Michel DE RANCOURT demande des précisions sur la législation concernant le nombre d'adjoints, ainsi que sur le nombre et le type de dossiers de demande de Permis de Construire pouvant se révéler conflictuels. Pierre DOUSSOT répond que tous les dossiers méritent une attention avec, pour certains, des problèmes relevant du non-respect des règles du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Les refus doivent être argumentés. Tous les avis de dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme sont réglementairement affichés sur le panneau devant la mairie ainsi que l'arrêté correspondant, une fois produit.

A la question d'Elizabeth MEYNET sur l'établissement de l'ordre du jour de chaque conseil municipal, il est précisé que le maire est chargé de l'élaborer pour chaque séance et que les conseillers municipaux peuvent lui soumettre des points qu'ils souhaitent aborder. Par ailleurs, chaque ordre du jour propose un point « divers » où sont abordés les questions et sujets d'actualité non annoncés dans la convocation.

Jacques BILLON-TYRARD demande le nombre de conseil municipal par an. Pierre DOUSSOT répond qu'en moyenne le conseil précédent se réunissait tous les deux mois et que légalement, il est conseillé d'en tenir au minimum un par trimestre.

Il est envisagé de faire un conseil par mois, mais Pierre DOUSSOT et Robert FRAYSSINES, membres de l'ancienne équipe municipale, soulignent que cela peut devenir « lourd ». Ils précisent qu'en début de mandature, les réunions sont plus nombreuses, notamment pour valider les commissions de la Communauté de Commune.

A cela, viennent se rajouter les travaux des commissions municipales. Pour qu'une commission se réunisse, la présence de trois personnes au minimum est requise, afin de préparer les dossiers qui sont ensuite présentés et débattus au conseil municipal.

Pour mémoire, précédemment, seule la commission d'appel d'offre a fait l'objet de réunions spécifiques, les autres sujets étant présentés et débattus lors du conseil municipal.

Michel DE RANCOURT s'interroge sur les prérogatives de la commission finances et travaux, plus précisément quelles sont l'articulation et les prérogatives des deux adjoints ? Pierre DOUSSOT répond que cette commission est composée du maire et des adjoints concernés, mais des conseillers peuvent y siéger.

Le rôle d'adjoint correspond à un titre et une délégation consentie par le Maire.

Le rôle de la commission est de débattre et de préparer la présentation en séance du conseil municipal.

Pierre DOUSSOT tient à préciser que rien n'est figé dans le temps, le nombre d'adjoints peu évoluer en fonction des besoins, et il est possible de désigner un adjoint supplémentaire par la suite, si cela s'avère nécessaire au bon fonctionnement du mandat. Il précise par ailleurs, que dans une petite commune, les habitants se réfèrent prioritairement au maire. D'où la nécessité pour ce dernier d'être disponible.

Jacques BILLON-TYRARD suggère un adjoint supplémentaire, peut-être pour le sanitaire et social. Par expérience, Pierre DOUSSOT précise que, par exemple, pour les cas qui relèveraient de la commission sanitaire et sociale, il n'y a pas de nécessité de la réunir systématiquement, puisque cette compétence est déjà gérée directement par le département.

Il est répondu à l'interrogation de Martine MARSEILLE que les délégations, hors commune, ne sont pas nécessairement assurées par les adjoints.

La fonction d'adjoint demande beaucoup de travail et de disponibilité. Le bureau du conseil communautaire quant à lui est composé de l'ensemble des maires, avec des commissions où les conseillers peuvent siéger par délégation du maire.

Pierre DOUSSOT précise encore que tout était géré en conseil municipal mais que pour les appels d'offres, une réunion deux ou trois fois par an s'imposait pour les gros marchés (plus de 5 millions d'Euros).

M. le Maire revient sur le sujet principal, et propose de fixer à deux le nombre d'adjoints pour l'aider. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### 3°) Election des adjoints

Pierre DOUSSOT est candidat au poste de premier adjoint. M. le Maire précise qu'il compte déléguer les finances.

Il est procédé au 1° tour de scrutin à bulletin secret pour l'élection du premier adjoint. Après dépouillement, Pierre DOUSSOT est élu à l'unanimité, par 11 voix sur 11.

Martine MARSEILLE est candidate au poste de deuxième adjoint. M. le Maire précise qu'il compte déléguer les travaux. Jacques BILLON-TYRARD présente également sa candidature.

Suite à cette annonce, Martine MARSEILLE retire la sienne car, selon elle, cette fonction nécessite une bonne connaissance des travaux.

Il est procédé au 1° tour de scrutin à bulletin secret pour l'élection du deuxième adjoint. Après dépouillement, Jacques BILLON-TYRARD est élu à l'unanimité, par 11 voix sur 11.

### 4°) Fixation des indemnités de fonction

Il est demandé au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction.

M. le Maire indique les taux et montants correspondants, selon le barème pour les communes de moins de 500 habitants (indice brut mensuel 1027 Fonction Publique Territoriale). Soit 25,5% (991,80 euros brut) pour le maire, et 9,9% (385,05 euros brut) pour chacun des deux adjoints.

Il est fait état que ces rémunérations sont peu conséquentes, malgré leur revalorisation par la loi Engagement et Proximité, eu égard à la disponibilité et au travail de représentation que nécessitent ces fonctions.

Jacques BILLON-TYRARD souhaite savoir s'il existe une assurance pour le maire et les adjoints : Pierre DOUSSOT précise qu'il avait, à titre personnel, pris une assurance pour lui-même et ses adjoints pour les risques juridiques lors de la précédente mandature. Cependant, la responsabilité civile de la commune doit intégrer cette protection pour les élus. M. le Maire indique qu'il va se renseigner.

Le conseil prend la décision de valider les taux et montants indiqués à l'unanimité.

### 5°) Délégations consenties au Maire

M. le Maire a partagé avec Pierre DOUSSOT sur l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de ne retenir que les délégations qui permettent la réactivité nécessaire pour assumer la fonction de maire au quotidien, sans devoir réunir le conseil municipal constamment. Jacques BILLON-TYRARD demande s'il est possible d'avoir un retour au conseil suivant concernant les décisions prises dans le cadre des délégations consenties par les conseillers. M. le Maire lui confirme.

Les délégations dont M. le Maire ne souhaite pas bénéficier sont la n° 3, n° 12, n°13, n° 19, n° 20, n° 25 (voir la délibération n°2020-26 pour le détail).

Les autres délégations lui sont consenties à l'unanimité des membres présents.

Michel DE RANCOURT s'interroge sur la délégation n° 7 : création et fonctionnement des régies. On lui donne un exemple : la tenue d'un marché sur le domaine public avec encaissement de droits de place.

### 6°) Convention de mandat à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP) pour les travaux de la route forestière de Joubelle

M. le Maire donne la parole à Pierre DOUSSOT pour expliquer la convention.

Cinq communes sont concernées par des travaux sur la route forestière de Joubelle située sur les forêts d'un domaine domaniale (possession de l'Etat) : Réallon, Savines-le-Lac, St-Apollinaire, Chorges et Prunières. 39,15 % de la route appartient à Prunières.

L'Office National des Forêts (ONF) recherche des financements, notamment le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional). Une prise en charge de la part des communes par RTE (Réseau de Transport d'Electricité) est confirmée, il ne reste à charge de la commune de Prunières que 2% de sa quote-part hors taxes et sa part de TVA.

La signature de cette convention est approuvée à l'unanimité.

## Questions diverses :

Discussion sur la commission de l'adressage communal : le sujet concerne toutes les habitations de la commune. Le but est de faciliter l'intervention des secours, la géolocalisation pour les touristes, les livraisons de colis, la réception assurée des avis d'imposition. Pierre DOUSSOT précise qu'il s'agit notamment d'un préalable à l'arrivée de la fibre.

Cinq élus se portent volontaires pour la mise en œuvre des travaux de cette commission : Elizabeth MEYNET, Martine MARSEILLE, Didier MEYRAULT, Michel DE RANCOURT, et Annie SOLDADO.

En premier lieu, il s'agira de sélectionner un prestataire pour la délimitation, la numérotation des habitations et la dénomination des voies (La Poste ainsi que le SIGNA se sont déjà positionnés).

M. le Maire suggère de prendre le temps de la réflexion d'ici le prochain conseil municipal pour choisir les membres des autres commissions communales. Pierre DOUSSOT indique que concernant les commissions intercommunales, la Communauté de Communes présente ses propres représentants au sein des commissions intercommunales, notamment pour le SMADESEP (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement du lac de Serre-Ponçon). Ce sont les conseillers communautaires (principalement des maires) qui siègent à ces commissions intercommunales. Lors du précédent mandat, il était possible pour les conseillers communautaires de se faire représenter par un suppléant.

Robert FRAYSSINES, précédemment adjoint aux travaux, en qualité de suppléant du maire, était délégué par dérogation à la commission du SMADESEP. Il se dit toujours intéressé par cette commission et souhaite à nouveau représenter la commune si possible.

Neuf communes sont concernées avec des berges autour du lac : Chorges, Prunières, Savines-le-Lac, St-Apollinaire, Baratier, Crots, Le Sauze du Lac, Pontis et Puy-Sanières. Or, il n'y a actuellement que cinq de ces communes qui sont représentées au SMADESEP.

Pierre DOUSSOT apporte des précisions sur une des commissions intercommunales :

le SMICTOM pour la gestion des déchets et autres formes de tri, comme les matières fermentescibles, ou bio forme (production de gaz).

la commission IT 05 (Ingénierie Territoriale) possède une large compétence, y compris financière. La commune est adhérente, à un tarif moins élevé, en raison de son appartenance à la CCSP. La personne la mieux qualifiée pour représenter la commune serait l'adjoint aux travaux (réunion annuelle) et porte-voix de la commune en termes de besoin d'appui technique.

le SyME 05 (Syndicat Mixte d'Energie des Hautes-Alpes : éclairage public) : compétence de la commune délégué au syndicat (éclairage Led, projet éclairage géolocalisé comme sur la commune des Orres par exemple).

Les délégués des communes gèrent ce syndicat avec montage des dossiers sur les questions environnementales pour les lignes basses et moyennes tensions, en lien avec ENEDIS. Ce syndicat gère l'alimentation des particuliers, le renforcement des lignes, le réseau de chaleur, ainsi que les bornes électriques pour l'alimentation des voitures. Il est précisé que les bornes sont installées tous les 20 kilomètres.

Remarque : Pierre DOUSSOT donne connaissance à l'assemblée de l'installation prochaine à Gap rue Carnot d'un bureau (financé par la Région et le Département) pour les particuliers et afin de les renseigner sur l'installation de panneaux photovoltaïques notamment.

Comité de pilotage CDG (Centre De Gestion) : mise à disposition de personnel par le service intérim, service archivage et autres...

Correspondant défense : cabinet militaire préfecture / délégué militaire départemental, également correspondant gendarmerie.

Délégué auprès du Mandement de Savines-le-Lac issu d'une gestion très ancienne des terres en commun. Cinq communes sont co-proprétaires : Prunières, Réallon, St-Apollinaire, Puy-St-Eusèbe et Savines-le-Lac.

Dans la perspective des prochaines élections de la CCSP et de ses commissions intercommunales, Pierre DOUSSOT rappelle qu'il y a 38 conseillers communautaires dont Mme le Maire d'Embrun comme présidente.

Information sur le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), qui concerne l'organisation du territoire et obligation pour le PLU de Prunières de s'inscrire dans ses directives.

L'accès à Vière : Pierre DOUSSOT explique l'hypothèse qui avait été émise, pour sécuriser ce passage, de passer sous la route. Techniquement faisable, elle n'a pas eu de suite car très coûteuse notamment.

Le vote du budget primitif doit normalement intervenir avant le 15 avril, mais en année d'élection municipale, la date est repoussée au 31 juillet.

Ouverture de la boîte à idées : M. le Maire donne lecture des propositions faites par les habitants : concours de maisons fleuries, repas des anciens, collecte des objets encombrants, refaire le site Internet, envisager la création d'une page Facebook, Prun'café associatif, tunnel sous la nationale (accès à Vière), journée environnementale pour le ramassage des déchets verts, insonorisation de la Salle des Cérémonies...

## Informations

M. le Maire lit la charte de l'élu local : ce document a été remis à chaque conseiller. Par ailleurs, le fichier « statut de l'élu local » leur sera adressé sous forme dématérialisée et est aussi disponible pour consultation en mairie.

M. le Maire donne la parole à Pierre DOUSSOT concernant le fonctionnement transitoire de la CCSP. Le 2ème tour des élections municipales devrait avoir lieu le 28 juin, en attendant les maires de l'ancienne mandature restent membres du bureau. Ils participeront au conseil communautaire, mais n'auront pas droit de vote.

Pierre DOUSSOT indique les différentes commissions de la CCSP, ainsi qu'un appel reçu de l'office du tourisme concernant un reportage photo qui aura lieu la semaine prochaine sur le parking Mauduéch (à l'entrée du port de Prunières).

A ce jour, pas de nouvelles des 700 masques, commandés par le biais de la CCSP, qui doivent être distribués aux habitants. Les élus assureront la distribution en se les répartissant par quartiers.

Pierre DOUSSOT précise qu'il a demandé à l'employé communal s'il était possible de ramasser les encombrants une fois par mois, le mercredi matin. Les habitants concernés devront l'aider à charger le camion communal. Annie SOLDADO souligne qu'il faudra se renseigner auprès de la déchetterie pour qu'il puisse se faire aider pour le déchargement à Savines-le-Lac.

Proposition par l'ancien maire de Puy-St-Eusèbe, d'une vidéo conférence avec des explications complémentaires sur les différentes entités évoquées (SyME05, etc...).

M. le Maire lance un tour de table avec les impressions de chacun à l'issue de ce premier conseil municipal, il en ressort que tous les conseillers sont contents d'être enfin installés.

M. le Maire propose une date pour le prochain conseil municipal. Il remercie tous les conseillers de leur participation.

La séance est levée à 18 H 10.



Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 11 juin 2020 à 19 h 30 dans la salle du Conseil.

Présents : Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Jean-Luc VERRIER, Jacques BILLON-TYRARD, Didier MERAULT, Céléna MONDON, Elisabeth MEYNET, Michel DE RANCOURT, Martine MARSEILLE, Annie SOLDADO, Evelyne PALMAS.

Absent(e)/excusé(e) : néant

Secrétaire de séance : Elisabeth MEYNET

Monsieur le Maire procède à l'appel, tous les conseillers sont présents.

Il remercie Evelyne PALMAS pour sa prise de note au dernier conseil.

Elisabeth MEYNET est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 et demande son approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'ensemble du Conseil Municipal d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- la première concernant le choix du prestataire pour l'adressage communal suite aux devis reçus ;
- la deuxième concernant la désignation du délégué à la protection des données (DPO).

Cette autorisation lui est accordée à l'unanimité.

### Ordre du jour

#### 1°) Fixation des montants et conditions des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire relit chaque délégation nécessitant une précision concernant les montants et conditions donnés par le Conseil Municipal.

La première délégation concerne les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics (2°). Après une longue discussion entre les différents membres du conseil, il est convenu que Monsieur le Maire pourra établir une facture au(x) contrevenant(s) dans les cas suivants : stationnement sur le domaine communal occasionnant une gêne à la circulation et à la vie des résidents, ou des problèmes liés la sécurité. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à fixer lui-même un tarif par m<sup>2</sup> et par jour.

La seconde délégation concerne les droits de préemption (15°). Monsieur le Maire précise que l'ancienne municipalité avait fixé un budget de 50 000 €. Le Conseil Municipal convient assez rapidement de garder le même montant.

La troisième délégation concerne les actions en justice (16°). Pierre DOUSSOT indique que le précédent Conseil Municipal lui avait consenti cette délégation, tant en demande qu'en défense, et devant toutes les juridictions. Cela semble judicieux aux yeux des conseillers. Le Conseil Municipal décide d'adopter la même formule.

La quatrième délégation concerne les conséquences dommageables des accidents impliquant les véhicules municipaux (17°). Le Conseil Municipal est surpris. Le débat s'ouvre sur le fait que normalement les assurances doivent prendre en charge ce genre de situation. Pierre DOUSSOT explique qu'il peut arriver que le petit alinéa de fin de page du contrat d'assurance pose des conditions et empêche la couverture totale des frais. Le

Conseil Municipal fixe donc le montant à 15 000 € en cas de non prise en charge de l'assurance, mais Didier MERAULT, Jacques BILLON-TYRARD et Elisabeth MEYNET s'abstiennent.

Monsieur le Maire propose d'annuler la délégation 21°, le droit de préemption sur les commerces, car elle n'est pas nécessaire sur la Commune qui n'en possède pas. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

La cinquième délégation concerne les demandes d'attribution de subventions (26°). A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subvention auprès de tout organisme financeur, en toute occasion.

La dernière délégation concerne les demandes d'urbanisme par la Mairie (27°), pour démolition, modification ou réparation des locaux de la commune. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires.

#### 2°) Création des commissions communales – désignation des délégués et correspondants

Lors du dernier conseil, les élus avaient discuté de la commission de l'adressage communal. Cinq d'entre eux étaient volontaires. Monsieur le Maire propose d'officialiser les membres de cette commission, ainsi que de mettre en place les autres commissions et délégués. Le Conseil Municipal approuve la création des commissions communales suivantes :

- Commission de l'adressage communal
- Commission des appels d'offres, des finances, des travaux et de l'urbanisme
- Commission des affaires sanitaires et sociales, de la salubrité et de la sécurité
- Commission chargée de l'agriculture, de la forêt, de la montagne et de l'environnement
- Commission chargée de l'information, de la communication, des cérémonies et de l'animation communale

Jean-Luc VERRIER, en tant que Maire, est Président de droit de ces commissions communales. En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Maire propose de voter à main levée. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande et élit les représentants suivants :

- Commission de l'adressage communal : Michel DE RANCOURT (animateur), Didier MERAULT, Elisabeth MEYNET, Martine MARSEILLE, Annie SOLDADO.

- Commission des appels d'offres, des finances, des travaux et de l'urbanisme : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Elisabeth MEYNET.

- Commission des affaires sanitaires et sociales, de la salubrité et de la sécurité : Céléna MONDON (animatrice), Didier MERAULT, Annie SOLDADO.

- Commission chargée de l'agriculture, de la forêt, de la montagne et de l'environnement : Martine MARSEILLE (animatrice), Pierre DOUSSOT, Michel DE RANCOURT, Didier MERAULT.

- Commission chargée de l'information, de la communication, des cérémonies et de l'animation communale : Martine MARSEILLE (animatrice), Evelyne PALMAS, Didier MERAULT, Jacques BILLON-TYRARD.

Il est ensuite procédé à la nomination des délégués :

- Représentant à l'IT 05 (Ingénierie Territoriale) : titulaire Jacques BILLON-TYRARD, suppléant Robert FRAYSSINES.



- Délégués auprès du SyEP (Syndicat d'Eclairage Public) : titulaires Jacques BILLON-TYRARD et Robert FRAYSSINES, suppléants Pierre DOUSSOT et Elisabeth MEYNET.
- Délégués auprès du Mandement de Savines-le-Lac : titulaires Pierre DOUSSOT et Michel DE RANCOURT, suppléants Evelyne PALMAS et Martine MARSEILLE.
- Délégué auprès du SyME 05 (Syndicat Mixte d'Energie) : titulaire Jacques BILLON-TYRARD, suppléant Robert FRAYSSINES.
- Correspondant Défense : Pierre DOUSSOT.
- Délégué auprès du SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) : titulaire Annie SOLDADO, suppléant Pierre DOUSSOT.
- Comité de pilotage au CDG 05 (Centre De Gestion) : Jean-Luc VERRIER.
- Délégué auprès du SICTIAM : titulaire Jacques BILLON-TYRARD, suppléant Pierre DOUSSOT.

Il est décidé, concernant l'Office du Tourisme Intercommunal, d'attendre leur prochaine assemblée générale et leurs nouveaux statuts qui préciseront les modalités de représentation des communes.

### 3°) Formation de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire explique que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), présidée par le Maire. Cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants dans les communes de moins de 2 000 habitants. La nomination des commissaires est faite par le directeur départemental ou régional des finances publiques, mais il faut lui fournir une liste de 24 contribuables, adoptée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose une liste de personnes. Céléna MONDON souligne le fait que deux d'entre elles ne seront pas intéressées et qu'il vaut mieux les remplacer. Après discussion, le Conseil Municipal tombe d'accord sur le remplacement des deux personnes par deux autres et la liste finale est approuvée à l'unanimité.

### 4°) Fixation des taux des taxes directes locales pour 2020

Monsieur le Maire explique que les taux des taxes directes locales sont révisables chaque année. Il propose de ne pas les augmenter pour cette année.

Le Conseil Municipal prend connaissance des taux de 2019 et approuve, à l'unanimité, la décision de ne pas les augmenter.

### 5°) Subventions aux associations

Monsieur le Maire indique que la Commune a reçu des demandes de subvention par des associations diverses.

Pierre DOUSSOT explique que l'ancienne mandature donnait priorité aux associations locales, avec une subvention de fonctionnement de 300 €. Elles pouvaient recevoir en plus une subvention pour l'organisation d'événements sur la commune.

Monsieur le Maire propose de garder le même fonctionnement.

Ainsi, les associations Sport Culture Fête Toupinoise, ACCA (Association Communale de Chasse Agréée La Diane de Rambert), He le'ale'a, et PSL (Prunières Sports Loisirs) bénéficieront de 300 € chacune pour leur fonctionnement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique que l'association Sport Culture Fête Toupinoise a bénéficié de 600 € de subvention pour les marchés nocturnes l'année dernière. Il précise aussi que l'association He le'ale'a a fait une demande de subvention de 300 € pour le festival Lac & Songs qui se déroulera pendant l'été.

Le Conseil Municipal accorde ces subventions à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose les autres dossiers de demande dont les subventions ont été, ou non, accordées comme suit :

- L'Agriavance a fait une demande concernant la foire agricole de Chorges du 23 mai, or celle-ci n'a pas eu lieu. Le Conseil Municipal décide donc de ne pas donner de subvention.
- Ski Club de Réallon, demande de 150 €, accordée à l'unanimité
- L'ADMR de Chorges n'ayant pas fait de demande, le Conseil Municipal décide de ne pas en donner pour le moment.
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers a bénéficié de 150 € l'année dernière. Au vu de leur engagement et des risques qu'ils encourent, le Conseil Municipal décide de reconduire cette subvention de 150 € pour cette année.
- L'Amicale Laïque de Chorges a également bénéficié de 150 € l'année précédente. Cette association organise différentes activités dont profitent les enfants et adultes de la commune. Le Conseil Municipal accorde 150 € de subvention à l'unanimité.
- Solidarité Paysans, basée à Orgon (13), ayant une antenne à Sisteron (04), a fait une demande de subvention. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas lui accorder.
- Le Secours Catholique, basé à Manosque (04), a fait une demande de 1 000 €. Le Conseil Municipal refuse la demande, à l'unanimité.
- L'AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaques), basée à Blagnac (31), a fait une demande de subvention. Le Conseil Municipal décide de ne pas lui accorder, à l'unanimité.
- L'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), basée à Château-Arnoux (04), a fait une demande de subvention. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refuser la demande.
- Le Comité Départemental de Voile des Hautes-Alpes, basé à Embrun (05), a fait une demande de subvention de 200 €, pour un projet qui devait débuter en mai. Au vu des circonstances actuelles, celui-ci n'a pas commencé, et le comité n'a pas donné d'information sur un éventuel report des dates. Ainsi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refuser la demande.

### 6°) Choix du prestataire pour l'adressage communal

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu des devis de deux prestataires pour l'adressage communal, suite aux premières discussions de la commission.

Le premier devis provient du Sictiam qui traite avec La Poste. Celui-ci s'élève à 8 300 € TTC, sans fournitures, avec une échéance à 6 mois.

Le second devis a été réalisé par Signa Concept, pour un montant de 5 200 € TTC, sans fourniture, mais l'échéance est fin juillet.

Suite à la réception de ces devis, Monsieur le Maire a relancé Sictiam - La Poste, qui ont révisé leur devis à hauteur de 5 400 € TTC, sans fournitures et avec un délai de 4 mois.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de choisir le devis de Signa Concept d'un montant de 5 200 € TTC.

## 7°) Désignation du DPO

Monsieur le Maire indique qu'il a contacté le Sictiam concernant leur offre pour le RGPD (protection des données informatiques). Le consultant a répondu avoir conventionné avec le CDG 05 pour les prestations de mise en place et d'accompagnement, mais que le Sictiam fournit le logiciel de pilotage.

Monsieur le Maire a donc reçu en entretien Monsieur Damien PARSOUD, délégué à la protection des données au CDG 05, qui lui a proposé un devis pour une convention sur trois ans : 750 € la première année, à raison de 300 € par jour, soit deux jours et demi de travail ; puis 150 € par an sur deux ans, soit une demie journée de travail. Il est possible d'intégrer le plan communal de sauvegarde à son travail.

Il faut également compter 100 € par an pour la licence du logiciel, comprenant l'hébergement, la maintenance, un compte éditeur et un compte consultant.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires à la mise en place du DPO.

### Questions diverses :

Monsieur le Maire propose l'idée de faire un petit cadeau soit personnel, soit commun au personnel de l'EHPAD de Savines-le-Lac ainsi qu'à l'association Les amis de la maison de retraite pour les remercier de leur engagement suite au Covid-19. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe et suggère de se rapprocher de la directrice de l'EHPAD et de la présidente de l'association afin de voir leur besoin éventuel.

### Informations

Monsieur le Maire donne la parole à la commission de l'adressage communal. Michel DE RANCOURT explique qu'il faudra :

- trouver des noms pour certaines portions de route de la D109, et des chemins actuellement sans appellation
- différencier le Chemin du Serre et la Route du Serre
- nommer les places de la Mairie et de l'Eglise.

Les deux entreprises consultées conseillent le système métrique, à partir du début de la voie.

Monsieur le Maire explique qu'une habitante de la commune, Françoise Dufour, a proposé ses services pour la mise en page du journal Le Petit Toupin. Elle souhaite faire une convention d'engagement pour déterminer le rôle de chacun. Il est précisé que la commission de la communication se chargera du contenu et de la rédaction du journal, Françoise se chargera de la mise en forme à titre bénévole. Jacques BILLON-TYRARD évoque le problème concernant les outils et documents en possession de Françoise, si celle-ci décide d'arrêter. L'idée de la convention est de clarifier et de formaliser les rôles et les engagements de chacune des parties. Il est émis l'idée d'utiliser le matériel de la mairie et Pierre DOUSSOT suggère de payer le logiciel afin de le garder si cela s'avère nécessaire.

Les conseillers municipaux proposent le mercredi, une fois par mois, pour le relevage des encombrants. Il faudra que les habitants de la commune prennent rendez-vous à la mairie, afin que l'agent technique puisse s'organiser et passer avec le camion benne. Une aide devra lui être apportée pour le chargement.

Monsieur le Maire lance un tour de table pour donner la parole aux élus qui souhaitent ajouter quelque chose avant de clore la séance.

Céléna MONDON indique que le transport scolaire Prunières-Chorges pour les collégiens est supprimé à la rentrée prochaine. Elle demande si la mairie peut intervenir auprès de la Région. Pierre DOUSSOT lui explique que sous son mandat, il a déjà fait remonter l'information à Madame Chantal Eymeoud, Présidente de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon et 2ème Vice-Présidente du Conseil Régional, mais il n'a eu aucun retour. Monsieur le Maire propose à Céléna MONDON et Annie SOLDADO de faire un point afin de répertorier les collégiens de la commune, et essayer de trouver un arrêt commun.

Céléna MONDON évoque le problème de la vitesse dans le village, et principalement au virage en dessous de chez elle, où elle entend régulièrement des voitures rouler à vive allure et tirer le frein à main. Monsieur le Maire lui demande si elle sait de qui il s'agit afin de s'en occuper.

Jacques BILLON-TYRARD souhaite savoir s'il a l'autorisation de conduire un véhicule communal, au cas où l'agent technique aurait besoin d'aide un jour. Pierre DOUSSOT et Robert FRAYSSINES lui répondent qu'il n'y a pas de souci, puisque les véhicules sont assurés.

Pierre DOUSSOT demande s'il est possible de refleurir la commune. L'agent technique pourrait planter mais il faut songer à un relai pour arroser. Elisabeth MEYNET propose de mettre des vivaces, qui requièrent peu d'eau. Cela peut inciter les habitants à fleurir les maisons du village. Il est envisagé de photographier les maisons les mieux fleuries pour les mettre dans le journal Le Petit Toupin. Elisabeth MEYNET propose d'accompagner l'agent technique pour choisir et acheter les fleurs et les plantes.

Enfin, Monsieur le Maire explique qu'il va falloir remplacer l'agent technique qui part en retraite très prochainement. Un rétroplanning a été élaboré par le CDG 05 et débute fin juin.

La séance est levée à 00 h 50.





# Prunières,

ZOOM SUR NOS ÉLUS  
ET LEUR SITUATION GÉOGRAPHIQUE AU SEIN DU VILLAGE.



Le Petit Toupin - Bulletin municipal édité en 250 exemplaires.

Informations - Renseignements : Mairie de Prunières - 05230 PRUNIERES

Tél. 04 92 50 65 89

<http://www.prunieres.fr/>